

Direction Inspection Contrôle Audit

Dijon, le

27 JAN. 2025

Le directeur général de l'agence régionale de santé
à

Monsieur le directeur de l'EHPAD Villa Victor Hugo
6 rue Victor Hugo
71200 LE CREUSOT

RAR N° 2C 182 993 1877 5

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS 710974650 – EHPAD VILLA VICTOR HUGO – LE CREUSOT

PJ : tableau des mesures définitives

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 12 juillet 2024, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux 5 prescriptions et 7 recommandations envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

J'accuse réception de votre réponse en date du 16 septembre 2024 ainsi que des pièces jointes à cette dernière.

A la suite de l'analyse de ces éléments de réponse que vous avez portés à ma connaissance et conformément à ce que je vous annonçais dans ma lettre du 12 juillet 2024, je vous notifie les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures. Ces dernières feront l'objet d'un suivi par mes services et plus particulièrement par : [redacted] chargée de mission médico-social secteur « personnes âgées », à la direction territoriale de la Saône-et-Loire [redacted]

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le directeur général,


Jean-Jacques COIPLET

Copie à :

Monsieur le Président
Conseil départemental de Saône-et-Loire
Hôtel du département
Rue de Lingendes
71026 MACON CEDEX

Präzisionsmechanik

PHOTO: VILLA VICTOR MUÑOZ
8 Rue Victor Hugo
75020

WILHELM

Establishment : INRAD VILLA VICTOR HUGO
Name : Brieu Véron Hippo
Address : 10720
Phone : 01 49 49 11 00
Fax : 01 49 49 11 01
Email : brieu@inrad.fr
Prescription

10244 • J. Neurosci., November 11, 2009 • 29(45):10238–10244

En el año 1990, el autor realizó una serie de fotografías en la localidad de Vila Vitor Hugo, en el sur de Brasil. La colección se tituló *Brasil, Vila Vitor Hugo*.

10244 • J. Neurosci., November 11, 2009 • 29(45):10238–10244

Präzisionsmechanik

PHOTO: VILLA VICTOR MUÑOZ
8 Rue Victor Hugo
75020

16022020

10244 • J. Neurosci., November 11, 2009 • 29(45):10238–10244

En el año 1990, el autor realizó una serie de fotografías en la localidad de Vila Vitor Hugo, en el sur de Brasil. La colección se tituló *Brasil, Vila Vitor Hugo*.

10244 • J. Neurosci., November 11, 2009 • 29(45):10238–10244

Tableau des mesures définitives							
Nom établissement				Recommandations			
Nom établissement : Adresse : Code postal : Ville : Commune :	EHPAD VILLA VICTOR HUGO 6 rue Victor Hugo 71200						
Nb	3	Libelle	Référentiel des bonnes pratiques	Recommandations	Référence rapport EIR	Levée OIN/ Abandonnée	Date de la levée
1	Definir et mettre en oeuvre des leviers pour stabiliser la fonction de direction et en assurer la continuité effective en formalisant un protocole et des plannings d'astreinte affichés au personnel		RBP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, HAS, 2008	R1 H3	Abandonnée	15/01/2025	
2			RBP : qualité de vie en EHPAD - volet 4 : l'accompagnement personnalisé de la santé du résident, HAS, 2012	R8	N		
3	Elaborer une procédure formalisée permettant de répondre à l'absentéisme de personnels au sein de l'établissement : - pour les absences programmées d'une partie ; - et pour les absences non programmées d'autre partie			R5	Abandonnée	15/01/2025	
4	Organiser de manière efficiente la circulation optimale des décisions et informations significatives prises par la direction, auprès des personnels.		RBP : Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre, HAS, 2006	R2	Abandonnée	15/01/2025	
5	Prévoir un plan de développement des compétences nominatives permettant de s'assurer que l'ensemble des salariés bénéficient d'une formation professionnelle continue.		RBP : mise en œuvre d'une stratégie d'adéquation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008	R6	N		
6	Contacter l'organisation des soins dispensée et instaurant des réunions de coordination et régulation des équipes soignantes		RBP : Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre - HAS, 2006 partie 2 p.25	R7	Abandonnée	15/01/2025	
7	Organiser d'un organigramme régulièrement mis à jour de l'ensemble des collaborateurs en place, en identifiant les liens hiérarchiques et fonctionnels entre les différentes composantes de la structure ainsi que les postes vacants, afin de donner une lisibilité de l'organisation aux personnels permanents ou occasionnels et aux familles.		RBP : Bienveillance : définitions et repères pour la mise en œuvre, HAS, Décembre 2008	R4	N		